

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 18/12/1936 promulguant dans la colonie le décret du 25 novembre 1936, relatif à la centralisation des services de publicité et de propagande du ministère des colonies sous l'autorité d'un fonctionnaire relevant du ministère.

n° 18/12/1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 décembre 1936

Numéro JO
n° 481 du 31/12/1936

Date du numéro
31 décembre 1936

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 25 novembre 1936, relatif à la centralisation des services de publicité et de propagande du Ministère des colonies sous autorité d'un fonctionnaire relevant du Ministère; inséré au Journal officiel de la République française ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 25 décembre 1936 susvisé, relatif à la centralisation des services de publicité et de propagande du Ministère des colonies sous l'autorité d'un fonctionnaire relevant du ministère.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.